

Journal de Labrecque

Édition spéciale

22 juin 2020 – Publié par la Municipalité de Labrecque

Canada
Province de Québec
M.R.C. Lac-St-Jean-Est
Municipalité de Labrecque

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Conformément aux dispositions du règlement n° 307-07 de la municipalité de Labrecque concernant les dérogations mineures, adopté selon les dispositions de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal de Labrecque adoptera à l'occasion d'une séance régulière qui sera tenue le 6 juillet 2020 à 19h00 à huis clos étant donné la situation entourant le covid-19, une résolution acceptant la dérogation mineure sollicitée par monsieur Mario Côté et madame Johanne Privé, propriétaires d'un immeuble à Labrecque.

Nature et effet de la dérogation demandée:

Concernant l'article 10.2.1 du règlement de zonage n° 300-07 de la municipalité de Labrecque au sujet des normes de lotissement afin de permettre la création d'un nouveau terrain sur une superficie de droits acquis en zone agricole dont la profondeur moyenne serait de 45.31 mètres au lieu de 75 mètres mais en considérant que la largeur et la superficie minimale du terrain projeté seraient respectées (largeur : 43.78 m et superficie : 2000 m²).

Désignation de l'immeuble affecté:

N° de cadastre : 5 849 413
Adresse de la propriété visée : 3080, rue Damasse.

Étant donné les mesures spéciales entourant le Covid-19, toute personne intéressée par la demande, devra transmettre ses commentaires au service d'urbanisme avant la séance du conseil prévue le 6 juillet 2020 par courriel à municipalite@ville.labrecque.qc.ca ou en personne au bureau de la municipalité.

Tous les commentaires seront transmis au conseil municipal avant que le conseil accepte ou refuse la demande de dérogation mineure lors de cette assemblée.

Le projet de résolution est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À LABRECQUE,
ce 22 juin 2020.



Suzanne Couture
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière